

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805****· UFI:** 8K80-S0SS-W00H-YYRG**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour l'extérieur de véhicules**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux

5, avenue des Coquelicots

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33-1-4399-6770

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com**· Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management@de.kaercher.com**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident
appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS05

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

tétradécyl diméthyl oxyde d'amine

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB**· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description** : Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:

CAS: 68439-49-6	ethoxylate d'alcool gras ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥5-<10%
CAS: 3332-27-2 EINECS: 222-059-3 Reg.nr.: 01-2119949262-37-0000	tétradécyl diméthyl oxyde d'amine ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥3-<5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
parfums (BENZYL SALICYLATE, CITRONELLOL)	

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805*(suite de la page 3)***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité** : Porter un vêtement de protection totale

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser des matériels résistants à l'alcali.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit **VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805**

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'aluminium
Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des acides.
Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
A titre provisoire, filtre :
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P2.
- **Protection des mains :**
* gants résistants aux produits chimiques (EN 374)
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

- **Matériau des gants**
Caoutchouc naturel (Latex)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit **VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805**

(suite de la page 5)

Butylcaoutchouc

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

* caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

* caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps** : Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

liquide

· **Couleur :**

bleu

· **Odeur :**

spécifique au produit

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

- 4 °C

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **inférieure :**

Non déterminé.

· **supérieure :**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

non applicable

· **Température d'inflammation :**

pas applicable

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

12,8

· **valeur du pH 1 %:**

9-10

· **Viscosité :**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **dynamique à 20 °C:**

12 mPas

· **Solubilité**

· **l'eau :**

entièrement miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur :**

Non déterminé.

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,07 g/cm³

· **Densité relative.**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur relative**

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805

(suite de la page 6)

· Caractéristiques des particules	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· VOCV (CH)	0,00 %
· Teneur en substances solides :	21,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** correspond à 10.3

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit **VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805**

(suite de la page 7)

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides puissants

Forte réaction exothermique aux acides

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

Corrode l'aluminium

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Ne convient pas aux substances sensibles aux alkalis.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

3332-27-2 tétradécyl diméthyl oxyde d'amine

Oral	LD50	1495 mg/kg (Rat)
------	------	------------------

· de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

118-58-1	salicylate de benzyle	Liste II
1506-02-1	1-(5,6,7,8-Tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one (Fixolid)	Liste II

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
non applicable

3332-27-2 tétradécyl diméthyl oxyde d'amine

LC50	2,4 mg/l (fish)
EC50	0,19 mg/l (F16) 2,64 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	0,067 mg/l (F16)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Valeur DCO :** 350.000 mg/l

· Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN2735

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(methylglycine diacetic acid, trisodium salt, solution)

· **IMDG, IATA** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (methylglycine diacetic acid, trisodium salt, solution)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 8 (C7) Matières corrosives.
· **Étiquette** 8

· **IMDG, IATA**



· **Class** 8 Matières corrosives.
· **Label** 8

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit **VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805**

(suite de la page 10)

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (METHYLGLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT, SOLUTION), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805

(suite de la page 11)

- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact :

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management@de.kaercher.com

· Numéro de la version précédente: 8

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.02.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, alcalin RM 805*(suite de la page 12)*· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0-011-349-0

RM 805/10

2-542

FR